



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT - B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24

Fax : 03 22 23 66 55

mairie@fort-mahon-plage.com

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 22 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin à dix-huit heure, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du trente et un mai deux mille vingt-deux.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de M Serge CUNEO, procuration à Mr Alain BAILLET, de Mme Dany MEHINOVIC, procuration à Mr Laurent PRUVOT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MOULLART.

M. le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 7 juin 2022, lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

2022.58) Acquisition du camping du Manoir : souscription d'un emprunt.

2022.58) Acquisition du camping du Manoir : souscription d'un emprunt.

Monsieur le Maire rappelle que pour équilibrer la section investissement du Budget principal Commune, il est prévu au Budget Primitif 2022 le recours à l'emprunt pour l'acquisition du camping du Manoir.

M Laurent PRUVOT rappelle que la commission finance a étudié les 4 propositions reçues de la Société Générale, du Crédit Agricole, de la Caisse des Dépôts, de la Caisse d'Epargne. Il remercie Hugues MARCOTTE et Samuel NICOLAS pour leur participation et analyse des offres. Il précise qu'au jour d'aujourd'hui, la commune ne peut pas emprunter à taux fixe.

Deux propositions étaient indexées sur le livret A actuellement à 1 % mais il sera revalorisé au 1^{er} août (la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne) et deux autres sur l'EURIBOR 3 mois actuellement à -0,163 % (Société Générale, Crédit Agricole) avec la possibilité de fixer le taux de façon irréversible après chaque échéance sous réserve de respecter le taux d'usure publié lors de la signature du contrat (aujourd'hui à 1,76% mais réévalué au 1^{er} juillet).

La durée de remboursement était de 15 ou 20 ans.

Au vu de la situation actuelle des marchés financiers et dans l'objectif de fixer le taux rapidement, des simulations au taux d'usure estimé à 1,80 % ont été présentées pour une durée de remboursement 15 ans et 20 ans.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir celles de La Société Générale à savoir :

CARACTERISTIQUES DU PRÊT

- Montant total : 1,600,000 euros
- Le prêt est consenti jusqu'au 15/07/2037 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 15/07/2022.
- Phase de mobilisation : Non
- Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et Ville de Fort Mahon Plage, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Variable de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :
- Date de départ : 15/07/2022
- Maturité : 15/07/2037 (15 ans)
- Amortissement : Linéaire (capital constant)
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul : Exact/360
- Taux d'intérêts : Chaque périodicité du 15/07/2022 au 15/07/2037 : Euribor 3M + 0.58%
L'Euribor 3M est fixé à J-2 début de période. Indice flooré à zéro.
- Soulte de rupture des conditions financières : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire

Jean-Pierre BOULARD rappelle que la commune sera amenée à souscrire un second emprunt pour le même montant afin de financer la construction et l'aménagement de la colonie Saint-Louis. Il aurait souhaité un emprunt sur une durée de 20 ans qui aurait dégagé environ 25 000 € de crédit en investissement pendant 15 ans pour chaque emprunt, même si ce prolongement occasionne 70 000 € d'intérêts supplémentaires pour chaque emprunt aux conditions du marché actuelles.

Il rappelle également que la compétence assainissement ainsi que les recettes de son budget seront transférées en 2026 à la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre.

Il indique également avoir consulté plusieurs conseillers bancaires qui se prononçaient sans hésitation pour une durée de remboursement de 20 ans pour les collectivités.

Laurent PRUVOT et Eric KRAEMER ne souhaitent pas une durée de remboursement trop longue pour ne pas pénaliser les futures municipalités dans leurs projets.

Eric KRAEMER indique que cet emprunt ne concerne pas le budget assainissement mais le budget commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 voix contre,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

Communications diverses

Le maire rappelle que l'assemblée générale de l'office de tourisme aura lieu le vendredi 25 juin 2022. Le chapitre de la confrérie de la moule aura lieu le 25 juin, un loto est organisé le 26 juin, la remise des prix et la kermesse de l'école auront lieu le 27 juin à la salle polyvalente.

Il signale également qu'un contrat PEC ayant débuté en avril souhaite une rupture de contrat conventionnelle pour des différends avec son chef de service et certains de ses collègues.

Il souhaite connaître l'avis de l'assemblée concernant une demande d'hébergement : les écoles de Fort-Mahon-Plage et de Vron peuvent bénéficier d'un programme mené par l'éducation nationale : l'intervention d'un professeur d'anglais une journée par semaine afin de dispenser des cours de langue pour chaque classe. L'intervenant sera systématiquement accompagné par le professeur de la classe concernée. Ce serait la première fois qu'un milieu rural bénéficierait de ce programme. Pour cela, cet intervenant a besoin d'un logement avec un loyer à prix abordable. Le maire propose de louer le logement situé rue Berlioz pour la période d'octobre 2022 à avril 2023. Considérant l'opportunité pour les enfants de l'école de Fort-Mahon-Plage de pouvoir bénéficier d'un tel programme, un accord de principe est donné, le montant du loyer sera défini ultérieurement.

Monsieur le Maire propose de fermer le parking situé à l'angle de l'avenue de la plage et du boulevard maritime nord pour y installer le parking des vélos et des stationnements pour personnes handicapées. Le conseil donne son accord.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat PEC de l'agent d'accueil de la mairie se termine en septembre. Il demande à la commission du personnel et au conseil municipal de réfléchir et donner son avis prochainement sur la prolongation de son contrat.

Droit d'initiative

Marie-José VAN RIEK : les portes vélos vont bientôt arriver

Laurent PRUVOT informe le conseil de la réception des grands panneaux d'entrée de villes, les services techniques préparent leur installation.

100 ans de Fort-Mahon-Plage : la convocation a été envoyée pour les 7 sous-commissions. Manon a pas mal de retour pour les personnes souhaitant les intégrer.

Isabelle BAILLY a participé au conseil de classe le lundi 20 juin. Il y aura 89 enfants pour la prochaine rentrée scolaire. Une baisse par rapport aux autres années. Elle propose de réfléchir sur un projet accession à la propriété dans la parcelle du manoir pour attirer les jeunes familles.

L'épicerie sociale débutera en septembre 2022 le vendredi matin 10 h à 11h30 devant la maison des associations. Elle précise que les bénéficiaires payent la valeur de 30% du produit, ce n'est pas gratuit.

Marie-Thérèse RACINE reçoit beaucoup de retours positifs sur la décoration florale de Fort-Mahon-Plage.

Elle signale que dans la rue Poincaré, les clôtures en bois du clos des romarins sont dégradées, Thierry JOURDAN l'informe que la rénovation a été votée en assemblée générale.

Christèle MEGLINKY demande la possibilité de rajouter des poubelles sur le parking de la base nautique, surtout en bout de parking où de nombreux déchets sont déposés par les visiteurs. Deux grands bacs seront installés. Une solution d'intégration paysagère sera étudiée.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 19h30

Le Maire,

Les membres,